

Extrait du Gouvernement du Sénégal

<http://www.gouv.sn/Conseil-des-Ministres-du-12,1530.html>

Conseil des Ministres du 12 décembre 2013

- Actualités - Conseils des ministres -

Date de mise en ligne : jeudi 12 décembre 2013

Gouvernement du Sénégal

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le Jeudi 12 décembre 2013, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Président a fait observer une minute de silence à la mémoire de l'ancien Président Madiba Nelson MANDELA, rappelé à Dieu la semaine dernière. Le Chef de l'Etat a ensuite rendu un vibrant hommage au charismatique leader africain.

A ce propos, il a indiqué que par son oeuvre intarissable imprimée à jamais dans nos consciences, Nelson MANDELA restera toujours parmi nous. Il demeurera un symbole permanent de dignité, d'humilité, de pardon et de lutte pour la communion et l'égalité des personnes, mais également un symbole d'unité.

Le Président de la République a rappelé en MANDELA, une source d'inspiration perpétuelle pour la consolidation des nations et de la paix internationale.

Tout en souhaitant un repos éternel paisible à Madiba, le Chef de l'Etat a renouvelé ses condoléances et celles de la nation au peuple sud-africain, au Gouvernement et au Président de l'Afrique du Sud.

Le Président de la République a tenu à saluer l'admission de notre compatriote Ousmane SOW, un artiste de dimension mondiale, à l'Académie française des Beaux Arts. Cette admission qui fait l'honneur du Sénégal et de l'Afrique mérite les félicitations et la reconnaissance de la nation sénégalaise toute entière.

Au titre de sa communication du jour, le Chef de l'Etat a abordé dans un premier point, la question de la relance du secteur des Transports aériens. Il a souligné, à ce sujet, l'importance primordiale qu'il accorde à cette question.

Dans la dynamique de construction d'un Sénégal émergent, le Gouvernement devra, dès à présent, engager les voies et moyens de faire du Sénégal, une plateforme aéroportuaire de référence dans la sous-région et en Afrique. A cet effet, notre pays doit conforter son avantage compétitif dans l'optique d'une relance pour la modernisation durable du secteur des transports aériens.

Aussi, le Président de la République a demandé au Gouvernement de mettre en oeuvre, sans délai, un plan de modernisation des aérodromes du Sénégal, avec une phase d'urgence concernant les localités à fortes potentialités touristiques.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à donner une priorité aux dessertes de la Casamance (Ziguinchor, Kolda et Cap-Skiring). Il a ainsi engagé le Gouvernement à accentuer le désenclavement aérien de Saint-Louis, de Matam, du Sénégal Oriental, particulièrement la zone de Kédougou et celle du Parc de Niokolo koba.

Le Président de la République a ordonné au Gouvernement d'assurer une prise en charge immédiate du processus de relance et de finalisation des travaux de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), avec dans l'urgence, la mise en route d'actions impératives de reprise des activités de construction au niveau du site.

Le Chef de l'Etat a exigé du Gouvernement, la prise de toutes les dispositions utiles pour la livraison de l'aéroport en fin 2014.

Le Gouvernement devra également engager les diligences indiquées pour l'exploitation optimale de la nouvelle plateforme aéroportuaire qui sera d'un atout catalyseur pour le développement national.

Toutefois, l'exploitation de cette infrastructure ne saurait réussir sans la réalisation d'un Centre national de services à standard international, mais également sans un pavillon national crédible et dynamique, a-t-il précisé.

Abordant le second volet de sa communication consacré à la campagne de commercialisation agricole, le Président de la République a demandé au Gouvernement, après la fixation des prix au producteur par le CNIA, d'assurer un suivi permanent du déroulement des activités de commercialisation agricole, afin d'éviter toute forme de spéculation.

Dans cet esprit, chaque département doit faire le point hebdomadaire sur l'état des marchés, leur niveau d'approvisionnement et les prix pratiqués, en vue d'utiliser les mécanismes de régulation des Services du commerce intérieur.

Le Président de la République a, sur un autre registre, demandé au Gouvernement d'assurer la préservation foncière des exploitations maraîchères au niveau de la zone des Niayes.

Dans le même esprit, le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à accentuer la protection des filières tomate et oignon, afin d'assurer des revenus substantiels aux exploitants. Dans cette perspective, le Président de la République a informé le Conseil qu'il compte rencontrer à l'intérieur du pays, au courant du 1er trimestre 2014, les agriculteurs, pêcheurs et artisans par le biais de leurs organisations professionnelles.

Le Ministre des Forces Armées, assurant l'intérim du Premier Ministre, a fait au Conseil une communication rendant compte des activités gouvernementales. A ce propos, le Ministre a mis en exergue :

- la réunion portant sur la campagne de collecte des semences et de commercialisation des arachides ;
- l'Assemblée générale de l'Amicale des administrateurs civils ;
- l'atelier sur la transition numérique ;
- la situation des enseignants de la FASTEUF.

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait au Conseil une communication faisant le point du déroulement et des résultats du Sommet de l'Elysée sur la paix et la sécurité. Le Ministre a également informé le Conseil de l'évolution de certains conflits qui ont cours dans le continent.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a rendu compte au Conseil de sa participation aux Assises de l'Entreprise, en apportant des éléments de clarification sur certaines questions soulevées par le patronat lors de la rencontre.

Le Ministre des Infrastructures, du Transport et du Désenclavement a fait le point sur l'état de réalisation des pistes de production et du désenclavement de certaines localités du pays. Le Ministre a indiqué à cet égard que dans la seule région de Sédhiou, 320 kilomètres de pistes ont été réalisés.

Le Ministre de l'Intérieur a fait au Conseil une communication qui a porté, entre autres, sur l'état des préparatifs du Grand Magal de Touba. A ce sujet, le Ministre a souligné que pour l'essentiel, les facteurs concourant à une bonne tenue de l'évènement étaient parfaitement maîtrisés.

Le Ministre de l'Energie a complété le Ministre de l'Intérieur en donnant l'assurance d'une mise à disposition de

l'électricité en quantité et en qualité, pour couvrir les besoins du Magal.

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles a présenté au Conseil, les résultats définitifs de l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat.

A la suite de l'exposé, le Conseil a décidé d'une mesure de suspension temporaire de tous les salaires des onze (11) mille agents qui n'ont pas été recensés, en attendant que les concernés se manifestent, pour régulariser leur situation, le cas échéant. A défaut, les procédures de radiation définitive qui s'imposent, seront enclenchées.

Le Ministre du Tourisme et des Transports aériens a présenté au Conseil un programme national de réhabilitation des aéroports régionaux, qui concerne essentiellement les aéroports de : Cap-Skiring, Ziguinchor, Saint-Louis et Matam.

Le Ministre du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du Secteur informel a rendu compte des conclusions de la 9ème session de la Conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, du 03 au 06 décembre 2013.

Relevant le succès enregistré par la réunion, le Ministre a informé de l'adoption de quatre (4) décisions majeures en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA), leur permettant d'améliorer leur accès aux marchés internationaux.

Par ailleurs, le Ministre a fait le point au Conseil, des dispositions prises par son département pour identifier et recenser les entreprises en difficulté, dans l'objectif de proposer des mesures de relance et de redressement appropriées.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les mesures suivantes :

- Monsieur Mamadou SARR, Ingénieur en Informatique, est nommé Directeur de l'Informatique du Ministère de la Justice ;
- Monsieur Ousmane NDIAYE, Ingénieur des Mines et des Techniques industrielles, est nommé Directeur des Infrastructures portuaires au Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes.